

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_177 : EXPÉRIMENTATION DE LA CERTIFICATION DES COMPTES
PUBLICS LOCAUX : AVENANT À LA CONVENTION AVEC LA COUR DES COMPTES

L'an deux mille vingt , le quinze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgrausals à Albi le mardi 15 décembre 2020 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur David DONNEZ

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU, Monsieur Jacques ROUSSEL

Membre excusé : Monsieur Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Laurence PUJOL (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Gilbert HANGARD (pouvoir à Anne GILLET VIES), Alfred KROL (pouvoir à Thierry DUFOUR)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 15 DÉCEMBRE 2020

N° DEL2020_177 : EXPÉRIMENTATION DE LA CERTIFICATION DES COMPTES PUBLICS LOCAUX : AVENANT À LA CONVENTION AVEC LA COUR DES COMPTES

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a prévu une expérimentation de dispositifs destinés à assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements. Elle confie la conduite de cette expérimentation à la Cour des comptes, en liaison avec les chambres régionales des comptes.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois fait partie des 25 collectivités territoriales retenues pour cette expérimentation nationale. A ce titre une convention a été signée avec la Cour des Comptes en février 2017.

Cette expérimentation se déroule en deux temps sur la période 2017-2023.

A partir de l'exercice 2017 et jusqu'au dépôt des comptes de l'exercice 2019, la Cour des Comptes a accompagné la communauté d'agglomération de l'Albigeois dans une démarche progressive d'évaluation de la fiabilité de ses états financiers.

Cet accompagnement a débuté par la réalisation d'un « diagnostic global d'entrée » sur les comptes de l'exercice 2016, qui a été complété, au cours des années suivantes (2018 et 2019), d'audits approfondis. Ces travaux ont été menés conjointement par la Cour des Comptes et la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie.

La seconde phase correspond à une « certification à blanc » des comptes de l'agglomération pour les exercices 2020, 2021 et 2022. Ce travail est réalisé par un commissaire aux comptes (cabinet Grant Thornton). L'avis du commissaire aux comptes sur la fiabilité des comptes de la collectivité sera transmis chaque année à la Chambre Régionale des Comptes et à l'exécutif de la collectivité.

Cet avis devra faire l'objet d'une communication à l'organe délibérant de la collectivité.

A l'issue de cette phase d'expérimentation, la Cour des Comptes remettra un rapport d'évaluation au gouvernement.

Pour tenir compte de l'évolution des missions de la Cour des Comptes et de la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie pendant la seconde phase de l'expérimentation (invitation aux réunions de pilotage, présentation des audits des commissaires aux comptes, accès aux documents comptables de

l'agglomération...), il convient de passer un avenant à la convention signée en février 2017.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU la délibération N° 3-86 / 2016 qui autorise le président à déposer un dossier de candidature pour l'expérimentation de la certification des comptes comme le prévoit la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU l'arrêté interministériel du 10 novembre 2016, publié au Journal Officiel N° 0267 du 17 novembre 2016 qui fixe la liste des 25 collectivités locales retenues pour l'expérimentation de la certification des comptes,

VU la délibération n°DEL2017_016 qui autorise le président à signer une convention avec la Cour des Comptes pour l'expérimentation de la certification des comptes publics locaux,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 17 novembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'avenant à la convention avec la Cour des Comptes pour l'expérimentation de la certification des comptes publics locaux.

AUTORISE madame la présidente à signer l'avenant annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Fait le 15 décembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL